

## COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 017-211700869-20221212-D2022\_10\_059-DE



Délibération N° 2022/10/059

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

Quorum : 14

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : EVOLUTION  
DU MONTANT DES TICKETS RESTAURANTS

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, WATTEBLED Stéphane pouvoir à CARTON Jean-Pierre, Le MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline, DAVID Claudia pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusés : MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent

Secrétaire de séance : SIAUDEAU Michel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération du 21 mai 2007, la commune a mis en place des tickets restaurants. Depuis 2014, la commune adhère à l'offre de Natixis pour des « chèques de table ».

Les agents communaux bénéficient actuellement de tickets restaurants d'une valeur de 5 €, la commune contribue à hauteur de 3 € et l'agent 2 €.

Il est proposé d'augmenter, à compter du 1er janvier 2023, la valeur du ticket en le passant à 6 € mais sans modifier la contribution de l'agent soit :

- Part commune : 4 €
- Par agent : 2 €

Cet avantage est attribué au personnel titulaire et non titulaires, ainsi qu'aux stagiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,  
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Michel SIAUDEAU



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le